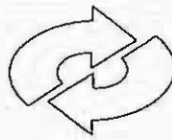


# POLLU



# STOP

## KARST & ENVIRONNEMENT SOUTERRAIN

C.P.E.P.E.S.C.

N°49 Octobre 1995 - ISSN 0754-9385

### Dernière sortie de terrain de la C.P.E.

Le 30 septembre une sortie a eu lieu au bord du Cusancin sous sur le thème des indices biotiques. Aïno et Christian ont fait découvrir aux participants cette technique d'évaluation de la qualité des eaux qui prend en compte la diversité de la microfaune aquatique.

### Prochaines sorties

La CPE organise au minimum une sortie sur un ou deux jours le second week-end de chaque mois. Téléphoner à la CPE pour obtenir le lieu de rendez-vous. La prochaine sortie aura lieu les 18-19 novembre dans la région de Saint-Loup-Sur-Semouse.

### Affaires amiables et contentieux

- Sainte-Marie-Aux-Mines : Un petit rappel : Cette affaire met en cause le président d'une association de protection des anciennes mines (!), lequel est accusé d'avoir accompli des travaux d'aménagement et des fouilles archéologiques sans autorisation dans une ancienne mine. La CPE et le Groupe d'Étude du Neuenberg sont à l'origine de cette affaire qui a suscité de nombreux remous et pressions dans les milieux administratifs et politiques. Cela n'aura pas eu l'effet escompté puisque malgré une instruction plutôt longue l'affaire est enfin renvoyée devant le Tribunal correctionnel.

Déservillers (Suite) : Le nouveau maire a écrit que le conseil municipal avait décidé d'agir pour l'épuration des égouts.

Par ailleurs la CPE participe aux travaux de la Communauté de Communes du plateau d'Amancey en ce qui concerne l'assainissement. Les fromageries constituent une priorité notamment celles d'Eternoz, Déservillers, Bolandoz. Un schéma directeur est en cours d'établissement : études et choix des filières d'épurations, coûts. La tenue de cette opération est jusqu'à ce jour exemplaire et constitue en quelque sorte une première en Franche-Comté.

Les chantiers de la CPEPESC : Les week-end des 14/15 et 21/22, plusieurs décharges et charniers du Jura ont été nettoyés.

## 120 m<sup>3</sup> d'ordures extirpés d'une doline



### Les Associations de protection de la nature agréées, mandataires des victimes de pollution devant les Tribunaux.

Les associations de protection de la nature agréées pouvaient déjà légalement être partie civile devant les tribunaux correctionnels pour réclamer des dommages et intérêts aux pollueurs.

Une nouvelle Loi du 3/02/95 (dite "de renforcement de la protection de l'environnement") permet maintenant à ces associations de réclamer réparation devant toute juridiction pour le compte d'au moins 2 personnes physiques ayant subi des préjudices.

Chacune de ces personnes doit pour cela donner un mandat écrit à l'association (nouvel art.252-5 du code pénal). Il faut noter que ce n'est pas l'association qui doit solliciter ce mandat.

Il est trop tôt pour faire des commentaires sur cette disposition intéressante mais limitée à des cas particuliers.

### Chronique Chauves-souris

#### LA 24<sup>ème</sup> ESPÈCE EN FRANCHE-COMTÉ

Fin juillet, lors d'un classique sauvetage à Besançon à l'Usine Schlumberger, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir une petite pipistrelle cachée dans un bureau. Après quelques minutes d'interrogation sur sa présence en ces lieux, son examen précis révèle qu'il s'agit d'un jeune mâle de Pipistrelle de Kuhl (1ère observation franc-comtoise, avec en plus preuve de reproduction). Cette espèce, non décelée jusqu'à maintenant de Franche-Comté est rare dans l'Est de la France. Une découverte similaire a été faite pendant la période estivale chez nos voisins suisses (à Neuchâtel par des touristes à la terrasse d'un café; les découvertes se font aussi dans des endroits incongrus !).

#### INFOS PRATIQUES

Vous désirez participer au secteur chauves-souris (dénombrements, surveillances de sites, sauvetages-interventions), n'hésitez pas à contacter Sébastien ROUÉ au siège de l'association.

SORTIES PROGRAMMEES LES WEEK-ENDS  
DES 11-12 & 18-19 NOVEMBRE

## Les manifs anti-grand canal dans le SUNDGAU

Le 23 Septembre dernier à Mulhouse, un cycle de conférences/débats a rassemblé de nombreuses personnes sur les problèmes économiques, financiers, et environnementaux du grand canal.

### **Le 1er Octobre à Mulhouse le Sundgau a manifesté**

Après la prise de parole de diverses personnalités du monde politique et associatif -

2 000 manifestants se sont mis en route, précédés d'une armada de 50 tracteurs, 3 moissonneuses batteuses...

**INTERESSANT** : M. Dietman, maire de MANSTACH, anticipant les directives de la loi sur l'eau a réussi à fonder "Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du Bassin Versant de la Largue" regroupant 50 communes. Sur les terrains les résultats apportés sont étonnants.

Si le grand canal voyait le jour, les fruits de tous ces efforts seraient anéanti : c'est pourquoi tous les gens, y compris les agriculteurs, de ce bassin versant ont manifesté, en employant les grands moyens.

## Affaires des déchets hospitaliers en 1992:tribunal de Chaumont

Du lundi 25 au mercredi 27 septembre 1995 a eu lieu, au Tribunal de Grande Instance de Chaumont, le jugement de l'affaire des déchets d'origine hospitalière issus d'Allemagne et d'exploitation d'installations classées sans autorisation.

Si les experts nommés par le tribunal ont affirmé qu'ils n'avaient jamais vu de déchets hospitaliers sur les sites contredisant ainsi les ingénieurs de la D.R.I.R.E, cela n'a abusé personne. L'un d'eux est même allé jusqu'à affirmer que : " même avec la présence de bactéries ou virus dans ces décharges, il n'y avait aucun risque de contamination vu que ces germes étaient obligatoirement détruits naturellement". Cette affaire mettait en cause 14 personnes.

Notre association qui s'était portée partie civile dans cette affaire a été représentée par Marie-Paule Veuillez.

Le 10 octobre, le jugement a été rendu et les principaux accusés n'ont rien pu faire contre les charges implacables retenues contre eux.  
C'est ainsi que :

-Mr THIEL, le PDG de la société Concorde Internationale est condamné à 8 mois de prison dont 6 avec sursis et 400 000F d'amende,

- Mr PICARD (responsable d'une société de traitement des déchets sous-traitant pour la Concorde Internationale) est condamné à 3 mois d'emprisonnement avec sursis et 50 000F d'amende,

-Jack PEUREUX à 1 mois d'emprisonnement avec sursis,

-Dominique et Fernand RECCHIA à 2 mois avec sursis et 50 000F d'amende,

-Jean-Marie WEIBEL à 1 mois avec sursis.



## "Opprobre" pour la commune de Dampierre-Sur-Linotte

Suite à une réclamation téléphonique au sujet de la décharge de Dampierre sur Linotte (70), la CPE s'est rendue récemment sur les lieux : aucun panneau de réglementation et barrière d'accès béante, comme pour une opération porte ouverte aux déchets !

Le résultat du laxisme municipal est édifiant : carcasse de voiture, nombreux filtres à huiles usagés, sacs d'ordures ménagères, matelas pourris, déchets encombrant, plastiques. Des traces de brûlages était visibles sur les lieux où règne une forte odeur de putréfaction.

Une lettre a été adressée au maire de la commune avec copie au préfet. Apparemment cela a provoqué quelques remous au sein de la commune et la préfecture n'a certainement pas manqué de lui enjoindre de fermer cette décharge. Attendons pour voir...

### **La CPE a besoin de vous :**

N'hésitez pas à la contacter avec le maximum d'informations, photos, etc.. des éventuels problèmes de pollution dont vous avez connaissance. Tous les mercredis soir à lieu une réunion hebdomadaire où sont abordés les problèmes : vous y êtes les bienvenus.

### **A noter : sortie d'un bulletin spécial**

(extrait conclusions du Conseil Scientifique, projet de liaison à grand gabarit Saône-Rhin).